

10 mai 1952

Vendeloves

— « 0 » —

Au souvenir des difficultés et des peines que nous avons pour nous ravitailler en eau, il semble, tous les matins, que nous sortons d'un mauvais rêve...

En effet, les travaux de l'adduction d'eau, dont nous a généreusement dotés la municipalité Cavalier (cette municipalité qui, quoique n'ayant rien promis en 1947 tient cependant les promesses des autres...) sont terminés.

Chacun goûte pleinement la satisfaction d'un bien-être nouveau. Les ménagères surtout se félicitent. N'est-ce pas elles, en effet, qui ont la lourde charge de préparer le repas, de faire la lessive? L'entretien d'une maison, surtout lorsqu'il y a de jeunes enfants nécessite une quantité d'eau considérable et les mères de famille apprécieront, surtout, l'avantage de l'eau à domicile.

Notre municipalité ne pourra qu'éprouver un sentiment de satisfaction d'avoir réussi — en dépit des difficultés nombreuses dont nous avons été les témoins — à mener à bien le travail entrepris.

Elle a compris qu'embellir notre village, le rendre plus agréable à ses habitants et aux étrangers, et par cela même plus prospère, n'est-ce pas là le meilleur moyen de le servir? L. M.

23 août 1952

La satisfaction générale n'est pas moins grande dans nos sections de Vendeloves, Le Cambon et Bournac où, également, les habitants n'ont plus à aller au loin se procurer de l'eau à la rivière ou se lamenter devant des citernes vides... L'eau au robinet, dans la maison, quels progrès et quels avantages pour eux !...

12 avril 1952

Vendeloves

— « 0 » —

ADDITION D'EAU : Les travaux sont presque terminés et chaque particulier aura bientôt l'eau à sa disposition.

L'équipe municipale secondée par les gens du village, qui avaient promis des journées de travail, a mené à bien sa tâche en un temps record.

Nous ne pouvons qu'adresser nos plus sincères félicitations à M. le Maire de St-Affrique et à son Conseil Municipal pour leur attention et leur diligence.

28 juin 1952

ADDITION D'EAU DE VENDELOVES. — Il est soumis au Conseil le relevé des dommages causés aux propriétaires de terrains traversés par les canalisations de l'amenée d'eau.

Le Conseil après discussions auxquelles prennent part les membres présents décide de procéder à l'acquisition des parcelles de terrains sur la source, sur le drain et sur le bassin de captage. Une décision de principe est prise pour chaque cas signalé ; il sera statué et traité au mieux des intérêts de la commune.

19 août 1991

● *ALIMENTATION en EAU POTABLE VENDELOVES (convention CERGA)*

En vue de la reconnaissance des potentiels hydrogéologiques de la plaine alluviale de la Sorgues entre Truans et le Moulin de Madame, le Centre d'Etudes et de Recherches de la Géologie et de ses Applications (CERGA) a été contacté.

La convention comporte 2 phases :

- *Phase 1* : 15.200 H.T. ;
- *Phase 2* : De 55.000 F H.T. à 105.000 F H.T. selon le type d'ouvrage retenu.

M. Fauconnier, évoquant la fragilité des sources d'altitude, annonce la découverte d'eau « en quantité et de très bonne qualité » dans la plaine de Vendeloves.

Et d'ajouter : « *Nous serons en mesure, fin septembre, de faire un conseil municipal unique sur ce sujet afin de régler le problème de l'eau pour 10 ans* ».

Le Dr BIROT demande s'il serait possible de connaître les analyses sur la qualité de l'eau.